

IMPRIME 2069-RCI-SD

Ce nouveau formulaire **regroupe l'ensemble des crédits d'impôts** dont vous pouvez bénéficier.

Pour les associés d'une société de personnes (par exemple SCM) : l'associé bénéficie de sa quote-part du crédit d'impôt déclaré sur la déclaration n° 2069-RCI-SD de la société. S'il bénéficie d'autres crédits d'impôt au titre des dépenses engagées directement par lui, il établit également la déclaration 2069 RCI sur laquelle doivent être cumulés ses crédits d'impôts.

Le dépôt du 2069 RCI, à déposer avant le 3 mai 2017 (ou le 18 mai 2017 en cas de télétransmission), **vaut donc dépôt** des formulaires suivants :

- n°2079-FCE-SD (dépenses de formation des dirigeants), [🔗 Plus de précisions](#)
- n°2079-CICE-SD (compétitivité et emploi), [🔗 Plus de précisions](#)

Bien que dispensé du dépôt de ces déclarations, vous devez toujours remplir les imprimés ci-dessus afin :

- de déterminer le montant des crédits d'impôts à reporter sur le 2069 RCI
- de pouvoir les transmettre à l'administration fiscale en cas de demande d'information.

[Téléchargez le formulaire 2069 RCI](#)

Si vous avez acheté des titres CESU ou réalisé des investissements en Corse, vous pouvez également bénéficier de crédits d'impôts pour lesquels vous devez compléter et déposer avant le 3 mai 2017 les imprimés ci-dessous :

- n°2069-FA-SD (crédit d'impôt famille- CESU) [🔗 Plus de précisions](#)
- n°2069-D-SD (investissement en Corse)